

VERS UN VOLET SPÉCIFIQUE INONDATION DANS LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE

Arnaud VILLATTE⁽¹⁾, Pascal BELIN⁽¹⁾ Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC ⁽²⁾
Mathias LAVOLÉ⁽³⁾

⁽¹⁾Cerema Méditerranée, Pôle d'activités Les Milles, 30 avenue Albert Einstein, CS 70 499 13 593 Aix-en-Provence CEDEX 03 – mail : arnaud.villatte@cerema.fr, pascal.belin@cerema.fr

⁽²⁾Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA, 16 rue Zattara, CS 70248, 13331 Marseille cedex 3 – e-mail : ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr

⁽³⁾Institut des Risques Majeurs, 15 rue Eugène Faure, 38 000 Grenoble – e-mail : mathias.lavole@irma-grenoble.com

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de se préparer en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous types d'événements de sécurité civile. Les documents publiés par le ministère de l'Intérieur définissent le cadre méthodologique général du PCS, mais n'explicitent pas le traitement détaillé de chaque aléa.

Le risque inondation est prépondérant au niveau national. Il est responsable des plus gros dommages matériels et humains observés ces dernières années. Sous de nombreuses formes, du débordement de cours d'eau au tsunami, il concerne plus de 17 millions d'habitants en France. La réponse opérationnelle à apporter mérite donc un traitement particulier qui peut prendre pour les communes la forme d'un volet inondation dans leur Plan Communal de Sauvegarde.

Cet article détaille la préparation spécifique de ce volet inondation du PCS, qui doit permettre de définir des mesures concrètes et anticipées de protection des citoyens et des biens en fonction des phénomènes identifiés pouvant générer des inondations sur le territoire communal.

MOTS CLEFS : inondation, préparation et gestion de crise, anticipation, Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), réponse opérationnelle

A specific flood component in the communal safeguard plans

The aim of the Communal Safeguard Plan (PCS) is to prepare by training, by adopting organization and technical tools to be able to face all kind of civil security event. The documents published by the Ministry of the Interior define the general methodological framework of the PCS, but do not explain the detailed treatment of each hazard.

The flood risk is preponderant at the national level. It is responsible for the greatest material and human damages observed in recent years. In many forms, from overflowing rivers to the tsunami, it affects more than 17 millions people in France. The operational response therefore deserves special treatment that may take for the municipalities the form of a flood component in their Communal Safeguard Plan.

This article details the specific preparation of this flood component of the PCS, which should permit to define concrete and anticipated measures for the protection of citizens and property, based on identified hazards that could generate floods on the municipal territory.

KEY WORDS : flood, crisis management, anticipation, safeguard plan, operational response

I INTRODUCTION

L'objectif d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de se préparer en se formant, en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques, afin de faire face à tous types d'événements de sécurité civile. Les documents publiés par le ministère de l'Intérieur définissent le cadre méthodologique général du PCS, mais n'explicitent pas le traitement de chaque aléa.

Le risque inondation est particulier à plusieurs titres : sous ses nombreuses formes, du débordement de cours d'eau au tsunami, le phénomène peut se dérouler selon une cinétique qui rend possible une montée en puissance progressive du dispositif de gestion de crise, ou au contraire nécessite une forte réactivité.

Surtout, les inondations sont responsables des plus gros dommages matériels et humains observés ces dernières années¹ : 53 morts et plus de 1,5 milliard d'euros de dommages au passage de la Tempête Xynthia en 2010, 25 morts dans les inondations rapides du Dracénois la même année, 22 dans les Alpes-Maritimes en octobre 2015 et plus d'un milliard d'euros de dégâts en mai et juin 2016 dans le centre et l'Île-de-France. La première évaluation nationale des risques d'inondation [MEDDE, 2012] a montré que le risque inondation concerne 17,1 millions d'habitants en France.

La réponse opérationnelle à apporter mérite donc un traitement particulier, qui peut prendre la forme d'un « volet inondation » du PCS. Cette préparation spécifique doit permettre de définir des mesures concrètes et anticipées de protection des citoyens et des biens en fonction des phénomènes pouvant générer des inondations sur le territoire communal.

II À QUOI S'ATTENDRE ?

La première étape consiste à identifier les phénomènes générateurs d'inondation sur le territoire, leurs caractéristiques – en particulier la cinétique – les zones concernées et les conséquences potentielles dans et à l'extérieur de ces zones.

II.1 Caractérisation des phénomènes potentiels

Derrière la définition générique de l'aléa « inondation », submersion d'une zone le plus souvent hors d'eau, se cachent des phénomènes de natures très diverses : débordement de cours d'eau, remontée de nappes, ruissellement, ruptures d'ouvrages, débordements de réseaux, submersion marine, tsunamis ou raz de marée. Une même commune peut être concernée par plusieurs de ces phénomènes, dont les effets peuvent être bien distincts ou au contraire « cumulatifs ». C'est le cas par exemple lorsqu'un ruissellement important n'est pas absorbé par le réseau pluvial et finit par alimenter un cours d'eau, ou encore lorsqu'un phénomène de submersion marine empêche l'écoulement des crues dans leur exutoire naturel. De même, la réaction rapide des petits cours d'eau côtiers dans le Var en janvier 2014, ou dans les Alpes-Maritimes en octobre 2015 ont montré la nécessité de leur prise en compte dans la gestion du risque sur les communes impactées.

L'identification des différents phénomènes affectant un territoire et de leurs effets conjugués est donc une étape cruciale à mener dans la démarche de réalisation d'un volet inondation du PCS. Il faut essayer d'être exhaustif dans cette identification pour éviter au maximum l'effet de surprise par rapport aux phénomènes possibles. Ainsi, ce sont des événements comme le séisme d'Indonésie de 2004 ou la tempête Xynthia de 2010 qui ont remis en avant les risques de tsunamis ou de submersion marine alors qu'il existe de nombreux témoignages ou données historiques sur de tels événements au niveau de nos territoires.

La plupart des communes disposent aujourd'hui de données disponibles concernant ces phénomènes, émanant des services de l'État, des syndicats de rivière, des établissements publics territoriaux de bassin, des universités, etc. Pour les territoires les moins « couverts », il faut s'appuyer sur la mémoire locale, parfois capitalisée dans des archives, ou demander des études hydrologiques auprès de prestataires spécialisés.

Une fois identifié, chaque phénomène peut être caractérisé par :

- Les niveaux de premier débordement : cette information est importante, car elle correspond aux premières conséquences directement observables du phénomène sur le territoire. Il s'agit d'un indicateur concret d'un début d'inondation, et peut être utilisé comme seuil de déclenchement d'actions communales (cf. paragraphe suivant II.2). Le plus souvent, ces niveaux de premiers débordement sont issus des retours d'expérience.
- Les zones géographiques submergées en fonction des hauteurs d'eau identifiées : là aussi, ces zones potentiellement submergées peuvent avoir été identifiées à la lumière des événements déjà vécus. Dans d'autres cas, cela peut nécessiter une expertise particulière,

¹ <http://pluiesextremes.meteo.fr> (consulté le 1^{er} juin 2018)

telle qu'elle est menée actuellement par les Services de Prévision de Crues (SPC) dans certains secteurs.

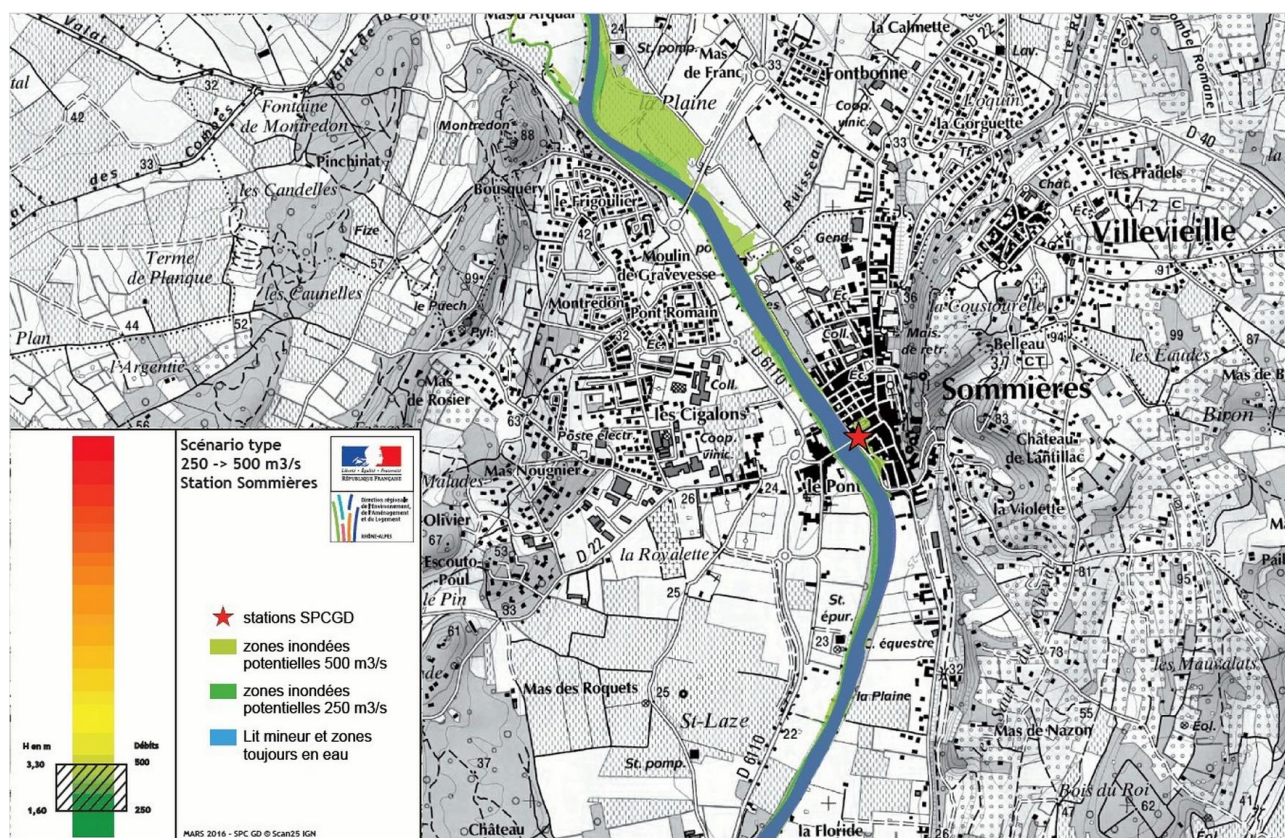


Illustration 1: Vignond et Zones d'Inondation Potentielle à Sommières

Un exemple d'outil permettant de cartographier des Zones d'Inondation Potentielle en fonction d'un débit (ou hauteur d'eau) à une station d'observation Vigicrue (Cerema / SPC Grand Delta)

- La vitesse de montée des eaux et les vitesses d'écoulement : ces paramètres serviront à définir les délais d'anticipation d'une part et à qualifier la dangerosité du phénomène pour une hauteur d'eau donnée d'autre part.
- La durée potentielle de submersion : la gestion d'une inondation est évolutive et nécessite de prendre en compte cette durée de submersion. En particulier dans le cas d'inondation lente, la réponse opérationnelle des pouvoirs publics doit en effet s'adapter à une acceptation de l'inondation par la population qui évolue à mesure que les conditions de vie dégradées persistent.

II.2 Définition de scénarios d'inondation...

L'analyse des différents phénomènes sert à définir les scénarios d'inondation qui seront retenus pour le PCS. Cette approche de gestion de crise est à bien distinguer de celle de gestion de l'aménagement du territoire qui s'appuie sur les plans de prévention des risques d'inondation. Le scénario d'aléa utilisé pour le PPRI n'est qu'un des scénarios à retenir pour le PCS. Celui-ci doit contenir un palette de scénarios allant des premiers débordements aux cas les plus extrêmes, mais aussi des scénarios pour chacun des phénomènes identifiés.

Les inondations sont donc des événements complexes pour lesquelles de nombreux paramètres interviennent. Par conséquent, il faut veiller à ne pas se limiter dans la diversité et l'intensité des scénarios à envisager. Ainsi, les niveaux historiques des inondations, parfois matérialisés par des repères de crues, ne sont « que » des références qui peuvent être dépassées. Par ailleurs, il n'est pas rare que des phénomènes soient concomitants (débordement et remontée de nappe par exemple) ou que des « micro-événements » participent d'une aggravation de l'aléa : de nombreux retours

d'expérience évoquent notamment les « embâcles » comme élément aggravant, pouvant générer des « vagues » de submersion inattendues et très dommageables.

Enfin, à chaque scénario identifié doit être idéalement associé un « seuil critique » (intensité de pluie, hauteur d'eau observée à une échelle limnimétrique ou autre point de repère local, niveau de protection d'une digue...) et à une délimitation de zone inondable potentielle. Ces seuils serviront ainsi d'indicateur pour déclencher les actions du PCS.

II.3 ... puis de scénarios de conséquences

La recherche des vulnérabilités (directes et indirectes) du territoire, permet de passer des scénarios d'aléa inondation à des scénarios de conséquences sur la commune. Ainsi, à chacun des seuils critiques retenus et zones inondables potentielle identifiées, il est possible de relever les enjeux du territoire qui seraient impactés. Pour faciliter l'élaboration de la réponse opérationnelle, les enjeux peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- Zones particulières : rues, quartiers, hameaux ;
- Personnes : habitants, touristes, professionnels ;
- Infrastructures de transport : routes, voies ferrées, ponts, passages à gué ;
- Structures communales : mairie, service technique, salle des fêtes, etc. ;
- Structures recevant du public : établissements scolaires, commerces, entreprises ;
- Réseaux : eau potable, assainissement, énergie, télécommunication.

Par ailleurs, l'occupation de l'espace par la population d'un territoire n'est pas figée. Ainsi, pour un même scénario d'inondation, la densité et la répartition de la population sur un territoire connaît a minima une variabilité nyctémérale. Dans le cas des communes à forte valeur touristique, les variations saisonnières de population sont encore plus flagrantes.

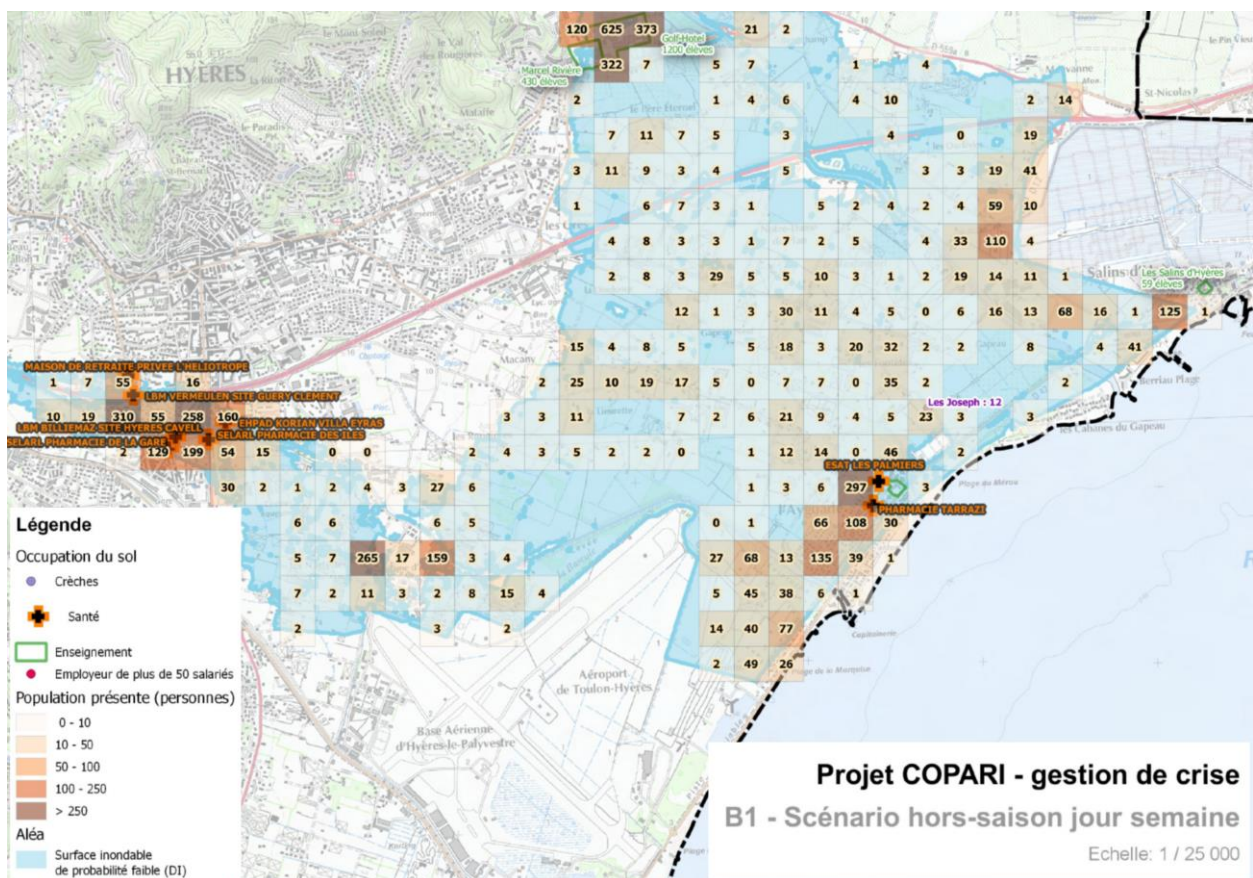


Illustration 2: la population présente à Hyères, commune touristique varoise, sur un jour en semaine hors saison

Exemple de cartographie qui met en évidence les secteurs de concentration de population dans certains ERP, hors période estivale, alors que la zone littorale est relativement peu peuplée (Cerema Méditerranée)

Il peut être opportun de « dédoubler » les scénarios en fonction de ces différentes périodes d'occupation, par exemple :

- cycle annuel : saison touristique, hors saison ;
- cycle hebdomadaire : jour de semaine, week-end, vacances scolaires ;
- cycle quotidien : journée, nuit ;
- variation ponctuelle : à l'occasion d'un événement important de type foire, festival, etc.

Enfin, les répercussions d'une inondation peuvent parfois largement dépasser le territoire inondé. Ces impacts indirects doivent également être identifiés avant de bâtir la réponse opérationnelle, sans quoi certaines actions prévues dans le PCS pourraient s'avérer impossible. Les différents retours d'expérience sur des inondations récentes ont ainsi mis en évidence certaines difficultés à envisager :

- un gymnase, lieu possible d'hébergement provisoire, hors zone inondée mais rendu inaccessible en raison des coupures d'électricité empêchant l'ouverture des portes ou dont les accès sont inondés ;
- un autocommutateur téléphonique inondé, l'alerte ou la transmission d'information par téléphone n'ont pas été assurées dans sa zone de couverture ;
- plus généralement, un transformateur électrique touché peut priver d'électricité des zones hors eau.

Ainsi, il apparaît assez clairement que la réflexion sur la connaissance des phénomènes d'inondation et de leurs conséquences sur une commune ne peut pas se limiter à la seule échelle communale. La fermeture d'un gué reliant deux communes, la vulnérabilité d'une zone d'activité importante, ou les procédures liées à un établissement scolaire intercommunal sont quelques exemples qui mettent en évidence la nécessité d'une approche concertée entre communes voisines. C'est encore plus vrai si l'on souhaite maximiser la capacité d'anticipation des phénomènes, en particulier dans le cas de communes hydrologiquement liées.

III AVEC QUELLE CAPACITE D'ANTICIPATION ?

Les témoignages de victimes bloquées par la montée des eaux, d'observateurs impuissants de « vagues » déferlant dans les rues, ou même des acteurs de la gestion de crise qui n'ont pas vu le phénomène arriver ou qui découvrent qu'ils sont implantés dans une zone inondable ne sont pas rares. Pourtant, en comparaison par exemple avec le risque sismique ou ceux liés aux mouvements de terrains, le risque d'inondation a cela de particulier qu'il est possible de l'anticiper. Pourquoi alors de tels retours d'expériences ? Si les incertitudes liées aux outils de prévision modernes sont réelles, il n'en demeure pas moins qu'il est aujourd'hui possible d'anticiper une inondation, avec une précision géographique et des délais qui sont liés à la nature du phénomène. Une bonne connaissance des possibilités d'anticipation d'une inondation sur son territoire, mais aussi les incertitudes liées aux différents outils, constitue une clé de voûte pour une réponse opérationnelle efficace.

III.1 Une posture à ne pas négliger : l'état de veille active

Malgré les efforts faits en termes d'amélioration des dispositifs de vigilances météorologique et de crue, certains élus éprouvent encore des difficultés dans l'usage qui peut être fait des outils de prévision « modernes » (vigilance météo, vigicrues, APIC², etc.). Or ces différents dispositifs fournissent aux communes françaises des indicateurs utiles à une planification des actions communales. Encore faut-il que l'usage qui en est fait corresponde aux objectifs de l'outil...

Ainsi, les outils de vigilance fournissent, lorsque l'on va au-delà de la simple carte des niveaux de vigilance, des indications sous la forme d'estimations de quantité de pluie (vigilance météo) ou de débit (Vigicrue). Le premier usage que peut en faire un acteur local est d'adopter une posture de

veille et d'anticipation en fonction d'un niveau de vigilance à définir localement par rapport à l'exposition aux risques d'inondation. Cela consiste à assurer un suivi actif, par exemple en exploitant les bulletins de vigilance, ou en activant un dispositif local pour observer et suivre l'évolution des précipitations et des débits des cours d'eau. Plus qu'une « action de sauvegarde », ces outils de vigilance doivent donc inciter les acteurs locaux, en particulier les élus, à se mettre en état de veille afin d'éviter l'état de surprise et ainsi gagner du temps sur les actions ultérieures.

C'est d'autant plus vrai pour les territoires soumis à des inondations de cinétique rapide, pour lesquels les délais d'anticipation sont réduits en raison notamment des incertitudes sur la réalisation du phénomène. En 2014 lors des inondations sur les côtières du Var, deux communes voisines ont adopté deux postures très différentes face à la mise en vigilance départementale orange « pluie-inondation » : la première a par exemple décidé de déplacer les véhicules techniques communaux sur des secteurs hors d'eau, alors que la seconde a estimé que la vigilance orange n'était pas une donnée de nature à modifier le fonctionnement communal. Au contraire, d'autres responsables communaux peuvent faire le choix de relayer à une partie de leurs administrés tous les messages de vigilance émanant des cellules préfectorales. Raison la plus souvent avancée : la responsabilité d'un élu qui pourrait être engagée pour défaut d'information de ses citoyens.

Ces différents exemples montrent que cette phase de mise en veille d'une commune est une étape importante, encore trop souvent négligée, qui nécessite donc d'être mieux réfléchi à l'échelle communale et qui profiterait probablement d'un accompagnement par des structures supra-communales (services de l'État, établissements publics, syndicats de bassin...).

III.2 Une anticipation qui se prépare

Plus généralement, il faut chercher dans l'ensemble des outils disponibles, y compris les éventuels repères locaux, les meilleurs indicateurs à mettre en face d'un plan d'actions. Ces outils doivent non seulement permettre de fournir en temps voulu les seuils critiques qui correspondent aux scénarios d'inondation envisagé, mais aussi des délais d'anticipation compatibles avec les actions prévues dans ce plan d'actions.

Tableau I : différents outils d'anticipation en fonction de la cinétique du phénomène

Caractéristiques	Types de phénomène	Outils d'anticipation
Inondation à cinétique rapide Montée et descente des eaux : dizaine de minutes à quelques heures Durée de submersion : dizaine de minutes à quelques heures	Crue rapide, torrentielle, "éclair", ruissellement	– Vigilance météo pour les phénomènes "orages" ou "pluie-inondation" – Vigicrues pour les cours d'eau à réaction rapide surveillés par la vigilance crues – Vigicrues Flash pour certains cours d'eau non couverts par la vigilance crues – Système local de surveillance – Dispositif APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes)
	Submersion marine	– Vigilance météo pour le phénomène "vagues-submersion"
	Rupture d'un ouvrage hydraulique (digues, barrages)	– Dispositif de surveillance des ouvrages
	Tsunami, raz de marée	– Centre d'alerte au tsunami
Inondation à cinétique lente Montée des eaux : de plusieurs heures à plusieurs jours Durée de submersion : plusieurs jours à plusieurs semaines	Plaine (ou fluviale)	– Vigicrues pour les cours d'eau surveillés, information reprise par la carte de vigilance météorologique
	Remontée de nappe	– Suivi du remplissage des nappes

L'anticipation, des phénomènes d'inondation peut s'appuyer sur une palette d'outils à utiliser selon le contexte communal particulier. En effet, un même outil n'offrira pas les mêmes capacités d'anticipation d'un territoire à l'autre, en raison par exemple de la taille des bassins versants.

Ainsi, dans le cas de cours d'eau à réaction très rapide, les données de débits observés peuvent ne pas permettre d'avoir un délai suffisant pour réaliser certaines mesures telles que des évacuations ou des fermetures de voiries. Pour ce type d'action, il faut envisager de s'appuyer sur d'autres indicateurs tels que les données de pluie fournies par une station de mesure en temps réel, un pluviomètre local en amont du bassin, ou encore l'outil APIC proposé par Météo-France.

L'anticipation n'est donc pleinement efficace que si elle s'appuie sur un travail préparatoire de planification des mesures adaptées à chaque seuil critique identifié, lui-même réfléchi à l'aide d'une palette d'outils dont il est nécessaire de connaître les capacités et les limites. Ce n'est qu'une fois consciente de ses capacités d'anticipation et des délais d'actions que la commune pourra établir un véritable plan d'intervention gradué pour la gestion d'une inondation.

IV POUR QUELLE REPONSE OPERATIONNELLE ?

Au bout de la réflexion, la stratégie globale de réponse de la commune doit notamment s'appuyer sur les moyens dont elle dispose. Il s'agit d'imaginer et développer les solutions pour traiter les conséquences identifiées de chacun des scénarios retenus, dans un déroulement chronologique où les actions à mener sont adaptées aux capacités d'anticipation des phénomènes et des niveaux de gravité attendus.

IV.1 L'intérêt d'un recensement élargi des moyens « opérationnels »

Alerte, évacuation anticipée de personnes vulnérables ou de certaines zones, regroupement des véhicules hors zone inondable, ouverture d'un centre d'hébergement temporaire... sont autant d'actions qui nécessitent parfois des moyens humains et matériels conséquents. Pour des communes aux budgets limités, investir dans de tels moyens pour des événements dont la probabilité d'occurrence peut être très faible ne se justifie pas. Il est essentiel que ces communes construisent

leur réponse opérationnelle en fonction des moyens « disponibles ». Leur recensement demande là aussi une réflexion qui ne se limite ni aux matériels de l'urgence, ni au seul territoire communal.

Ainsi, nombre de communes rurales comptent du matériel d'exploitations agricoles (camions, tracteurs, pompes pour l'irrigation, etc) qui bien qu'appartenant à des propriétaires privés, peuvent être mobilisés en cas d'évènement. C'est d'ailleurs souvent le cas lorsqu'on écoute les maires de certaines communes. Par conséquent, il pourra être intéressant de recenser ces moyens privés ou de formaliser l'entente déjà établie entre la commune et les propriétaires ou entreprises privées, afin de réduire les délais d'action lors d'une inondation. Cette « solidarité » de moyens peut également se faire à une échelle intercommunale, par exemple par l'accueil de personnes sinistrées par une commune voisine lorsque le lieu prévu à cet effet est lui aussi endommagé sur la commune impactée.

Enfin, chaque action envisagée doit pouvoir s'appuyer dans l'idéal sur différents moyens permettant d'y parvenir. La redondance des moyens est une clé pour pallier aux imprévus inhérents à toute crise. C'est le cas en particulier en ce qui concerne l'alerte de la population, qui ne peut s'appuyer que sur les moyens de télécommunications modernes, au regard des dommages aux réseaux souvent évoqués dans les retours d'expérience.

Une fois l'ensemble des moyens disponibles recensés, la commune peut établir son plan d'actions, ou plan d'intervention gradué, qui met en lumière la montée en puissance de la réponse opérationnelle communale.

IV.2 Une montée en puissance matérialisée dans un plan d'interventions gradué

Il s'agit de sortir d'une logique de tout ou rien en termes de réponse pour passer au concept de montée en puissance planifiée de l'organisation communale et des actions à mettre en œuvre.

Les outils d'anticipation précédemment évoqués sont à la base de la gradation de cette montée en puissance. Autrement dit, la mobilisation doit être en relation avec le risque attendu, en termes de zones potentiellement impactées mais aussi en fonction des incertitudes et des délais d'anticipation. Ainsi, la mobilisation des acteurs communaux est elle aussi progressive, et partagée au sein de « cellules » dont chacune aura une fonction bien particulière. La fonction veille active et/ou surveillance communale évoquée dans le chapitre précédent peut par exemple être confiée à une cellule « évaluation » qui aura en charge le suivi de la situation, notamment hydrologique à l'aide des outils de prévision, en lien étroit avec la cellule décisionnelle.

La réponse opérationnelle peut être présentée sous la forme de plans d'interventions gradués, eux-mêmes déclinés en cartes d'actions. Le plan d'interventions gradué doit permettre de faciliter la prise de décision par une mise en correspondance des seuils critiques et des actions communales associées. Chaque action peut elle-même renvoyer à une « fiche action », dans laquelle seront décrits précisément les procédures, les acteurs concernés, les moyens à mettre en œuvre, les délais nécessaires, etc.

Tableau II: montée en puissance de l'organisation communale

Informations disponibles	Posture communale	Cellule évaluation	Actions au sein de la cellule
Flux continu courant	Veille	Personne assurant la permanence	Suivi courant des informations
Risque potentiel : vigilance météo ou crues de niveau jaune ou supérieur, alerte de la préfecture ou seuils locaux atteints	Surveillance	Personne assurant la permanence + consultation du maire et noyau dur du PCC*	– Information du maire et noyau dur du PCC – Évaluation de la situation
Risque probable : précision sur l'impact potentiel sur le territoire communal, faisceau convergent d'informations, situation particulière (manifestation prévue,...)	Pré-alerte	Noyau dur PCC	– Réunion du noyau dur – Étude des disponibilités de l'équipe PCC – Pré-alerte des équipes de terrain
Risque avéré : confirmation de l'impact sur le territoire ou premier débordement dans certaines zones	Mobilisation	Noyau dur ou PCC	– Activation partielle ou complète du PCC – Mobilisation des équipes de terrain selon le plan d'intervention gradué

* PCC : poste de commandement communal

Illustration de la montée en puissance de la fonction « évaluation de la situation » et de la mobilisation progressive de l'organisation communale, en fonction des informations disponibles

Les fiches action peuvent être regroupées selon les thématiques suivantes :

- Exploitation des dispositifs de prévision ou de surveillance : organiser la veille, activer la montée en puissance, la mobilisation des moyens et le déclenchement des actions communales ;
- Actions de prévention : manœuvre de vannes, inspection et nettoyage préventif d'ouvrages sur les réseaux d'eau pluviale, mise en place de batardeaux, fermetures de voiries, déviations ;
- Mesures d'information et d'alerte de la population, jusqu'à la fin de l'évènement ;
- Mesures de protection des personnes : mises en sécurité, fermetures d'établissements, évacuation préventive des personnes vulnérables ou évacuation massive (cheminement, orientation sur les centres de regroupement ;
- Mise en sûreté des biens : mises hors d'eau, délocalisation ;
- Organisation de la surveillance des secteurs inondés (problématique liée au pillage) ;
- Missions à accomplir après le retrait des eaux.

Si la méthode pour aboutir à un plan d'interventions gradué est cadrée, il faut être toutefois vigilant à ne pas reproduire un « plan type » pour toutes les communes, au regard non seulement des risques présents sur la commune, mais surtout de la quantité de « ressources » disponible pour la gestion d'une inondation. Ainsi, une organisation municipale de crise peut reposer, au moins dans un premier temps, sur une équipe resserrée de deux ou trois élus se partageant par exemple les fonctions de veille/surveillance, décision et « logistique ». Cette équipe pourrait être étoffée ou non par d'autres élus, personnels techniques voire des citoyens au cours de l'évolution de l'inondation.

V CONCLUSION

Si la plupart des données nécessaires à l'aboutissement d'une telle démarche existent, de nombreuses communes ont besoin d'un accompagnement méthodologique : c'est l'objet du guide « volet spécifique inondation du PCS » élaboré.

Plus que les documents qui constitueront le volet inondation dans le PCS, c'est bien la démarche d'élaboration qui est à la base d'une réponse opérationnelle efficace.

Cela signifie que l'ultime phase de la préparation, probablement la plus importante, est l'appropriation, en particulier pour les acteurs qui n'auront que peu participé à l'élaboration. Dans un premier temps, il s'agit donc de faire connaître et de partager le dispositif avec toutes les personnes concernées, acteurs du PCS (élus, agents, associations, etc.) et la population. Puis, il faut le faire vivre, à la fois pour l'adapter aux évolutions des organisations, du territoire communal, du risque, mais aussi pour maintenir un niveau d'appropriation suffisant. Plus qu'une simple étape, c'est un processus d'amélioration continue, basé sur la formation, l'entraînement, les exercices et la communication, qui doit se mettre en place. Tous les retours d'expérience montrent la pertinence d'une telle préparation.

VI REFERENCES

- MEDDE (2012) – Première évaluation nationale des risques d'inondation, principaux résultats, EPRI 2011, 16p.
- Ministère de l'Intérieur - DGSGGC (2016) — ORSEC départemental, disposition spécifique Inondation (Guide S3), 130 p.
- Cerema Méditerranée et DREAL PACA (2014) — Retour d'expérience sur les inondations du département du Var les 18 et 19 janvier 2014, Volet 3 : Information préventive, gestion de crise et post-crise, 90 p.
- Moulin C. (2016) — Préparation à la gestion de crise : les apports de l'évaluation territoriale de la vulnérabilité, *présentation à la Journée Technique Cerema Méditerranée*, 11 octobre 2016.
- CEPRI (2013) - Sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation, comprendre les mécanismes du changement de la perception et du comportement, 60 p.
- Lavolé M. (2017) – Plan Communal de Sauvegarde, pourquoi s'entraîner à la gestion de crise ? *Risques infos n°35, Institut des Risques Majeurs* : 10-11.